



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Règlement 385-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNEES, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, aux contribuables de la municipalité ci-haut mentionnée que :

Lors de la session régulière de conseil tenue le 7 avril 2026, les membres du conseil ont adopté le règlement 385-2026 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000\$.

Ce règlement décrète un emprunt de 500 000\$ sur une période de 20 ans. Ce règlement de type parapluie a pour but d'autoriser des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie, réfection et construction de biens immobiliers, acquisition de matériel roulant et d'équipements pour une montant de total de 500 000\$.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.

Donné au Canton de Roxton à Roxton Falls, ce 7^{ème} jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière